



CANADA

# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

"V"

1	
2	<i>PM</i>
3	
4	<i>JK</i>
5	<i>JK</i>
6	<i>JK</i>
7	
8	<i>JK</i>
9	
10	
11	
12	<i>JK</i>
13	
14	

*8/20*

N° 67/19

## L'ATTITUDE DU CANADA FACE AU PROBLEME DU VIETNAM

Discours prononcé par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, à la Chambre des communes, le 23 mai 1967.

Quand je me suis entretenu de la question du Vietnam avec le secrétaire général, en janvier 1966, il m'a convaincu par ses arguments que le problème doit se régler dans le cadre de la Conférence de Genève. Pour regrettable que ce fût, on ne pouvait néanmoins s'attendre que les Nations Unies, le Conseil de sécurité ou l'Assemblée traitent efficacement du problème, car certains pays en cause n'en sont pas membres. A compter de cette date nous avons tâché, comme je l'ai rappelé à la Chambre maintes et maintes fois de faire comprendre à l'Inde et à la Pologne qu'il est opportun de former les trois membres de la Commission en un organisme dont l'objectif premier serait de fermer l'écart séparant les parties, étant donné que cet instrument a plus facilement accès à Hanoï et à Saïgon que tout autre organisme. Nous n'avons pas réussi à convaincre tous les membres de la Commission de l'importance de cette proposition, même si la Pologne et l'Inde ont toutes deux reconnu le rôle que pourrait jouer la Commission en l'occurrence.

Nous n'avons pas limité nos efforts à notre rôle de membre de la Commission; à deux reprises nous avons délégué à Hanoï, Saïgon et Washington un émissaire spécial du Gouvernement du Canada, en la personne de M. Chester Ronning, chargé de voir s'il pourrait, au nom du Gouvernement canadien déterminer les distances séparant les parties en présence et s'il serait possible d'établir une formule permettant au moins des discussions préliminaires entre les deux antagonistes. J'ai déclaré que le Gouvernement était inquiet des événements au Vietnam. Depuis vingt ans, soit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'humanité cherche à édifier un régime de droit et d'ordre international. Le règlement des litiges au moyen de mesures pacifiques fait partie de ce régime. Nous regrettons qu'au Vietnam on ait eu recours à des moyens militaires pour régler un problème essentiellement politique. Nous sommes certes préoccupés des tragiques souffrances humaines et de la destruction semée par ce conflit au Vietnam. Nous nous inquiétons également du fait que plus ce conflit durera, plus il deviendra difficile de surmonter les soupçons et la méfiance des belligérants. Plus le conflit se prolongera, plus il sera dangereux qu'il dégénère, par inadvertance ou à dessein, en une guerre beaucoup plus grave. Par conséquent, dans ces domaines, nous avons préconisé la contrainte de la façon que nous croyons la plus efficace.